



UNION SPORTIVE ET CULTURELLE DE MONETEAU

SECTION TIR A L'ARC

AUTORISATION POUR LA PRISE DE ET LA DIFFUSION D'IMAGE POUR LA SAISON SPORTIVE 2023 / 2024

De nombreuses activités du club de tir à l'arc de l'U.S.C.M., nous conduisent à réaliser des photographies ou des vidéos ou apparaissent les jeunes archers du club lors des rencontres sportives (rencontres spécial-jeunes, concours sélectifs pour le Championnat de France ou pendant les entraînements au club

La loi relative au droit à l'image oblige le responsable du club de tir à l'arc à demander l'autorisation écrite au responsable l'égal de l'enfant, non seulement pour les prises de vue mais aussi pour l'exploitation et la diffusion de ces images sur un support papier ou numérique (cédérom, clés USB, magazine municipale) ainsi que sur le site internet du club << <https://archers-moneteau.weebly.com> >>

Pour ce qui concerne les images (photographies) qui seront faite par le club de Tir à l'Arc, elles ne porteront en aucun cas atteinte à l'intégralité de l'enfant

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographie ou films qui concernent l'enfant nommé ci-dessous est garantie, vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et vous disposerez d'un droit de retrait sur simple demande par écrit si vous le jugez utile

Le club s'engage à ne pas publier de photos de votre enfant sur le site internet du club s'il est seul sur cette photographie (minimum 2 enfants doivent figurés obligatoirement sur l'image publiée)

Le club ne pourra pas être tenu responsable d'image de votre enfant publiée par un autre club sur son site internet lors d'une rencontre sportive (podium des rencontres spécial-jeunes, ou concours sélectifs)

Je soussigné

Responsable l'égal de l'enfant :

Autorise le club de Tir à l'Arc de l'USCM à photographier ou à filmer mon enfant dans le cadre exclusif d'une activité du club

Lors des rencontres sportives (club, spécial-jeunes, concours qualificatif) (1) OUI NON

Filmer mon enfant lors des séances d'entraînement (uniquement en club) (1) OUI NON

Permettre la prise de vue par un photographe professionnel (groupe, Podium) (1) OUI NON

Autorise le club de Tir à l'Arc de l'USCM à diffuser les photographies de mon enfant

Dans tous documents émis par le club (support papier, magazine municipale) (1) OUI NON

Sur le site internet du club <<https://archers-moneteau.weebly.com>> (1) OUI NON

FAIT à **le**

Signature du représentant légal ou du tuteur :

(1) : Rayer la casse inutile